

5. Utilisation raisonnable des actifs de Coca-Cola HBC

Les actifs de Coca-Cola HBC (p. ex., **l'argent, les produits, les véhicules, les appareils mobiles, les ordinateurs portables ou encore les tablettes de la société**) doivent être utilisés à des fins professionnelles et sont mis à votre disposition pour vous permettre de travailler efficacement. **De même, le temps des salariés et les propriétés intellectuelles de la société** (c'est-à-dire tout ce que nous créons lors du temps passé à travailler pour Coca-Cola HBC, aux frais de Coca-Cola HBC ou dans le cadre de nos responsabilités) doivent être utilisés de la meilleure façon possible pour l'entreprise. En règle générale, nous ne sommes **pas autorisés** à utiliser les actifs de Coca-Cola HBC à des fins personnelles. Il est autorisé d'utiliser raisonnablement les appareils mobiles, ordinateurs portables et tablettes de la société à des fins personnelles limitées, mais cette utilisation doit être conforme à la loi, appropriée, et être en dehors du temps de travail. Le vol d'actifs de l'entreprise, quelle que soit leur valeur, constitue une grave infraction au Code.

Toute exception doit être approuvée sur le portail d'approbation relatif au CDCP. L'utilisation d'actifs de Coca-Cola HBC pour une activité professionnelle extérieure, à des fins personnelles ou à toute fin illégale ou non éthique ne sera en aucun cas autorisée et aucune exception ne sera possible.



Voici quelques exemples de violations du CDCP :

Utiliser votre ordinateur portable de la société pour gérer votre activité familiale, utiliser des cartes carburant de la société pour votre véhicule personnel, utiliser nos produits pour un événement personnel, utiliser un billet qui était à l'origine destiné à être donné à un client.

6. Protection des informations et des actifs opérationnels

Coca-Cola HBC s'appuie largement sur ses données commerciales et systèmes d'information pour atteindre ses objectifs.

Il incombe à chacun d'entre nous de nous assurer de **toujours faire affaire de façon éthique en limitant les risques de fuite ou de perte de données commerciales et de dégradation ou d'utilisation inappropriée de nos systèmes d'information**. Nous devons également nous assurer de protéger les données commerciales confidentielles de la société, c.-à-d. toute information que la société n'a pas divulguée ou rendue publique et qui pourrait nuire aux intérêts de Coca-Cola HBC si elle venait à être connue.

Politique de protection des informations (PPI)

Notre PPI nous permet de nous assurer que nos données commerciales et systèmes d'information sont protégés contre un large éventail de menaces et d'incidents qui pourraient compromettre la **confidentialité, la disponibilité et l'intégrité de nos données commerciales et systèmes d'information**. Veuillez vous référer à la PPI dès lors que vous consultez un document de réglementation ayant trait à la sécurité des informations (p. ex., normes, procédures, règles et directives) basé sur la PPI ou aligné avec cette dernière.

Voici quelques exemples de violations du CDCP :

Donner le mot de passe de votre ordinateur à un collègue lorsque vous êtes en congé afin qu'il traite les demandes et réponde aux demandes d'autorisation sur les différents systèmes de la société.

Politique sur les utilisations acceptables (PUC)

Notre PUC est intégrée à la PPI et contient des directives spécifiques sur l'utilisation et la protection appropriées de nos outils d'informations internes (p. ex., e-mails, Internet, postes de travail, applications, appareils mobiles).

Code d'éthique numérique

Les réseaux sociaux ont une place de plus en plus importante dans nos vies. Sur les réseaux sociaux, ne donnez pas d'opinions personnelles au nom de la société si vous n'avez pas reçu l'autorisation nécessaire. N'attaquez pas et ne diffamez pas d'autres personnes, produits, clients, fournisseurs, collègues ou d'autres parties prenantes, que ce soit individuellement ou en groupe. Pour plus d'informations, consultez notre **Code d'éthique numérique**.

